

1.6

Architecture et patrimoine

Le budget de la direction de l'architecture et du patrimoine progresse de 5,6 %, passant de 373,32 M d'euros en 2002 à 394,29 M d'euros en 2003.

Cette évolution globale correspond principalement à trois domaines : l'enseignement de l'architecture, le patrimoine et le projet de cité de l'architecture et du patrimoine.

Les crédits pour l'enseignement de l'architecture augmentent globalement de 26 %, passant de 58 à 73 M d'euros

Les augmentations portent sur les subventions de fonctionnement aux écoles d'architecture, les bourses et les crédits d'investissement : c'est pour les travaux et principalement ceux liés à la création des deux nouveaux sites prévus pour la réorganisation de la carte scolaire d'Ile-de-France (Paris-Masséna et Diderot), que la croissance est la plus forte (+ 60 %), en vue de leur ouverture à la rentrée universitaire 2005-2006. L'enveloppe comprend aussi les moyens nécessaires aux opérations portant sur les écoles en région, à Nantes, Rouen, Saint-Etienne et Lille. L'augmentation de la ligne des subventions de fonctionnement aux écoles (chapitre 36-60, doté de 29,92 M d'euros) sera de 10 % ; elle permettra la création de 30 emplois, sur le budget des écoles, en 2003 : 10 emplois pour les services informatiques et 5 pour les services comptables et financiers ; par ailleurs 15 emplois sont créés pour accueillir des emplois jeunes dont les contrats viennent à échéance. En ce qui concerne les personnels enseignants, les concours qui seront organisés en 2003 seront ouverts pour une vingtaine de postes. Enfin les crédits pour les bourses d'enseignement augmenteront de 4,5 % avec une mesure nouvelle de 0,43 M d'euros.

L'optimisation des crédits du patrimoine

Le domaine du patrimoine connaît une évolution interne importante, dans la ligne du plan de modernisation et d'accélération de la consommation des crédits décidé par

le ministre à partir des observations du rapport Labrusse et de l'audit de KPMG.

A cet effet, un important redéploiement de moyens - 10,65 M d'euros - est opéré à partir des crédits d'investissement (chapitre 56-20) vers les crédits d'entretien des monuments historiques (chapitres 35-20-20 et 43-30-40). C'est ainsi que les crédits pour les travaux connaissent globalement une évolution légèrement positive (+ 1 %, de 290 à 293 M d'euros), alors que le chapitre 56-20, celui des investissements directs de l'Etat, diminue de près de 12 M d'euros, tandis que celui des subventions d'investissement (chapitre 66-20) augmente de 3,5 M d'euros.

Cette nouvelle répartition, au-delà du strict aspect financier, permet la remise à niveau des moyens destinés à l'entretien des monuments historiques dont on sait que, par des interventions régulières et d'un coût limité, elles évitent ou limitent les besoins en restaurations complètes plus onéreuses. Par ailleurs, les procédures administratives pour les opérations d'entretien, conduites par les architectes des bâtiments de France, sont plus simples et plus rapides que pour les restaurations.

Cela contribuera à l'amélioration de la consommation des crédits. Le ministère a également obtenu, à partir de 2003, une nouvelle clé d'attribution des crédits de paiement pour les investissements (en cinq ans au lieu de quatre), conforme à la réalité du déroulement des chantiers ; cette mesure contribuera aussi à réduire significativement les crédits en attente.

Les crédits des monuments historiques incluront en 2003 deux enveloppes particulièrement importantes, 14,6 M d'euros pour la suite de la rénovation du Grand Palais, et 16,2 M d'euros pour Versailles (soit ensemble plus de 10 % des moyens attribués).

Enfin, il convient de souligner que le ministère proposera

prochainement, conformément aux priorités édictées par le Président de la République et le Premier ministre, l'adoption d'une nouvelle loi de programme en faveur du patrimoine. Celle-ci viendra accroître les crédits mobilisés en faveur du patrimoine et les inscrira dans une logique pluriannuelle (cinq ans).

Les crédits des SDAP

En ce qui concerne les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), la déconcentration des crédits pour l'étude des ZPPAUP (qui passent du chapitre 66-20-30 au chapitre déconcentré globalisé 66-20-60) permettra de mettre plus rapidement à leur disposition les moyens dont ils ont besoin. Un effort de recrutement des postes non effectivement pourvus sera conduit, de manière à renforcer, comme cela est nécessaire, les moyens en personnel des SDAP. Un effort particulier sera également fait cette année pour le parc automobile des SDAP, grâce à une augmentation de 3 % de leurs crédits de fonctionnement.

Les crédits de l'archéologie

L'archéologie bénéficiera des mesures nouvelles pour le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (armement de l'archéonaute), pour la subvention de recherche à l'institut national de recherches en archéologie préventive, et surtout sur le chapitre 56-20 qui augmente de 2,34 M d'euros, en vue de l'opération de transfert des locaux du DRASSM du Fort Saint-Jean à Marseille. La progression des crédits pour ce domaine est au total de 22 % (de 11,7 à 14,3 M d'euros, en incluant les 4,8 M d'euros du BCRD).

Les crédits d'intervention

Le titre IV accordé à la DAPA comporte 3,15 M d'euros de mesures nouvelles afin de poursuivre la réalisation du projet de Cité de l'architecture et du patrimoine : 2,06 M d'euros de

plus seront attribués à la mission de préfiguration placée auprès de l'IFA dont les moyens atteindront ainsi 7 M d'euros en 2003 ; 0,92 M d'euros de crédits d'acquisition abonderont l'enveloppe de la DAPA, en vue de la constitution des collections du nouveau musée ; ceci constitue plus qu'un doublement de ces crédits qui contribuent également aux acquisitions patrimoniales principalement pour les monuments nationaux gérés par le CMN. En outre, 0,15 M d'euros sont réservés pour l'aménagement des réserves de la Cité qui seront installées dans l'ancien Couvent des Cordelières à Provins. La progression des crédits déconcentrés pour la promotion et la diffusion, la formation et l'action éducative dans le domaine de l'architecture et du patrimoine, qu'assurent les DRAC, ne sera précisée qu'après une phase de concertation entre les directions régionales et les services centraux, ces crédits (chapitre 43-30) étant globalisés pour toutes les disciplines ; un effort particulier de redistribution a été demandé cette année et devrait logiquement bénéficier au domaine de l'architecture, qui se prête à des formes innovantes d'actions éducatives, mais n'a pu disposer jusqu'ici que de moyens trop modestes.

On signalera enfin une mesure nouvelle de 30 000 euros, pour la contribution de la France au projet Herein, qui a créé, avec un réseau européen de 25 Pays actuellement, une base de données comparative des politiques du patrimoine en Europe, accessible (gratuitement) sur internet www.european-heritage.net

1.6

Architecture et patrimoine

En ME	LFI 2001	LFI 2002	Transferts & gages	Mesures nouvelles	PLF 2003	Evolution en %
Entretien du patrimoine monumental	10,09	10,49	8,44		18,93	80,5%
Fonctionnement courant des services à compétence nationale *	1,98	1,98	0,03	0,15	2,16	9,09%
Subventions aux établissements publics	26,30	28,79	-0,05	2,68	31,42	9,15%
<i>dont fonctionnement courant</i>	<i>25,54</i>	<i>27,42</i>	<i>-0,05</i>	<i>2,55</i>	<i>29,92</i>	<i>9,13%</i>
<i>dont équipement courant (AP)</i>	<i>0,76</i>	<i>1,37</i>		<i>0,13</i>	<i>1,50</i>	<i>9,49%</i>
Interventions hors commandes et acquisitions	40,29	41,84	2,60	2,59	47,03	12,41%
<i>dont interventions centrales</i>	<i>23,86</i>	<i>22,86</i>	<i>0,23</i>	<i>2,53</i>	<i>25,61</i>	<i>12,04%</i>
<i>dont interventions déconcentrées</i>	<i>16,43</i>	<i>18,98</i>	<i>2,37</i>	<i>0,07</i>	<i>21,42</i>	<i>12,86%</i>
Commandes et acquisitions	0,52	0,83	0,00	0,92	1,75	110,84%
Crédits d'intervention	40,81	42,67	2,60	3,51	48,78	14,33%
Investissements (AP)**	283,82	289,39	-13,09	16,69	292,99	1,24%
Total dépenses ordinaires + autorisations de programme	363,00	373,32	-2,06	23,03	394,29	5,62%

Crédits hors personnel et fonctionnement courant des administrations

* Domaines de Fontainebleau et Compiègne, Musée des monuments Français, Centre des hautes études de Chaillot, DRASSM...

** Au total, 12,7 M de crédits d'investissement consacrés à l'entretien ont été transférés sur les titres III (10,5 M) et IV (2,2 M), dans un souci d'efficacité